

Procès-Verbal

Séance du 27 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 27 mai à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de la commune de Colleville-sur-Mer.

Présents : MM THOMINES Patrick, LENOURY Jean-Noël, GESLAND Marie-Thérèse, LEFRANC Jacques, ROUXEL Danièle, MARIE Alain, LELOUP Nicolas.

Absents excusés : ANQUETIL Roger, LEMARCHANT Sunniva

Procurations : LEMARCHANT Sunniva donne pouvoir à GESLAND Marie-Thérèse

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 9

- en exercice : 9
- présents : 7

Secrétaire de séance : GESLAND Marie-Thérèse

Approbation du PV du dernier Conseil Municipal

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, APPROUVE, le procès-verbal du conseil municipal du 01 avril 2025.

Objet de la délibération : 16/2025

Prise de Compétence « Production, Distribution et Protection de l'Eau Potable » sur le territoire intercommunal.

La loi NOTRe du 07 août 2015 avait initialement prévu le transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et d'agglomération au 1^{er} janvier 2020. La loi du 03 août 2018 a ensuite introduit un mécanisme de report au 1^{er} janvier 2026, sous certaines conditions.

Le 03 mars 2025, la commission des lois de l'Assemblée Nationale a adopté une proposition de loi visant à mettre fin à l'obligation de transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

Afin de tenir compte de cette orientation et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Isigny-Omaha Intercom sollicite la prise de compétence : « Production, distribution et protection de l'eau potable » et par voie de conséquence la modification de ses statuts, afin d'y ajouter la compétence facultative suivante :

III – 7 : « Production, distribution et protection de l'eau potable »

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de Colleville-sur-Mer est appelé à délibérer également sur cette prise de compétence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- Accepte le transfert de la compétence et la modification statutaire d'Isigny-Omaha Intercom à compter du 1^{er} janvier 2026
- Autorise Mr le Maire à envoyer la présente délibération aux services de l'Etat ainsi qu'aux services de la Communauté de communes

Objet de la délibération : 17/2025

Convention entre Alain GERVAIS et les communes de Colleville-sur-Mer, Saint-Laurent sur Mer et Vierville-sur-Mer

Suite à l'autorisation de la préfecture du Calvados de mutualiser la surveillance des trois plages d'Omaha Beach au titre des saisons estivales, les communes de Colleville-sur-Mer, Saint-Laurent-sur-Mer et Vierville-sur-Mer peuvent mutualiser les matériels d'assistance et de secours en mer. Ceci a fait l'objet d'une délibération en 2023.

Aujourd'hui, les trois communes d'Omaha beach ont besoin d'un tracteur agricole pour la mise à l'eau du bateau de sauvetage. Mr Alain GERVAIS, Maire de la commune de Formigny-la-Bataille propose de mettre à disposition un bateau sans aucune indemnité à titre personnel.

D'un commun accord, en remerciement de ce prêt, les trois communes souhaitent faire un don à l'association « Formigny-Patrimoine » de 300 € chacune et d'indemniser Mr GERVAIS en cas de détérioration de son tracteur à hauteur des dommages causés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Accepte les termes de cette convention
- Autorise Mr le Maire à signer cette convention

ANNEXE : Convention entre Alain GERVAIS et les communes de Colleville-sur-Mer, Saint-Laurent sur Mer et Vierville-sur-Mer

Objet de la délibération : 18/2025

Mise aux normes électriques de l'installation de la cloche de l'église

Le Maire informe le conseil que l'entreprise en charge de la maintenance du clocher de la commune a produit un rapport sur lequel plusieurs points de l'installation électrique ne sont plus normes aujourd'hui.

Le Maire propose à l'assemblée, un devis de l'entreprise BODET CAMPANAIRE fait le 12/05/2025.

Le montant du devis est de 7 887 € TTC.

- Le conseil après en avoir délibéré,

à **l'unanimité** des membres présents :

- accepte les mises aux normes proposées dans ce devis à hauteur de 7 887 € TTC

Objet de la délibération : 19/2025

Mise aux normes d'un logement communal

Le Maire informe le conseil que l'un des logements du presbytère mis à la location par la commune n'est plus conforme au niveau de son tubage qui est raccordé à l'insert bois. Afin de permettre la sécurité de ce logement, Mr le Maire propose de remplacer le tubage de ce logement.

Le Maire propose à l'assemblée, un devis de l'entreprise DUMONT BRILLAUD située à Bretteville-sur-Odon fait le 14/05/2025.

Le montant du devis est de 2 995 € TTC.

- Le conseil après en avoir délibéré,

à l'**unanimité** des membres présents :

accepte le remplacement de tubage proposées dans ce devis à hauteur de 2 995 € TTC

Point sur l'aménagement de bourg :

Mr le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancée du projet d'aménagement du cœur de bourg.

Une réunion aura lieu sur place le 10 juin 2025 avec le cabinet de maîtrise d'œuvre et les différents interlocuteurs de l'Etat (Bâtiments de France, DREAL ...). L'objectif est de s'accorder avant le dépôt du permis d'aménager par la commune.

Point financier du projet :

Mr le Maire rappelle que l'estimation du projet s'élève à 1 100 000 € HT.

A ce jour, la commune n'a pas reçu de notification de subvention. Cependant, après plusieurs échanges avec les différents services financeurs, la commune peut espérer :

- 290 000 € à 300 000 € pour la DSIL
- Environ 255 000 € pour le CRTE
- Environ 40 000 € pour les amendes de police
- La possibilité de faire un contrat de 3 à 4 ans pour l'APCR + (75 000 € par an)

Ce projet peut être financé à hauteur de 72 – 73 % de sa totalité, le reste sera financé en fonds propres et emprunt.

Mr le Maire rappelle qu'aucun projet sera engagé avant la réception des notifications des subventions.

Effacement de réseaux « rue de Cabourg » et « RD 514 » :

Mr le Maire rappelle que l'effacement du réseau électrique rue de Cabourg et sur la RD 514 aura lieu cette année, normalement cet hiver. Le dossier technique du SDEC ENERGIE est en cours.

Commémorations du 6 juin :

- **9h30** : Cérémonie à la colonne de la 1^{ère} division Américaine
- **11h00** : Cérémonie au cimetière Militaire Américain
- **14h30** : Cérémonie à la plaque des Médecins

Infos INTERCOM :

STEP :

- les travaux de réseaux sont terminés
- un poste de réserve est en cours sur la route de la première division

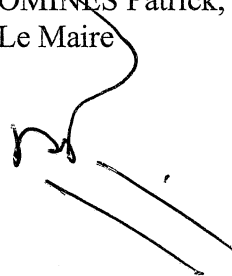
Bureau d'Information Touristique :

- les travaux prennent du retard faute de livraison des produits

GESLAND Marie-Thérèse
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Thérèse', written in a cursive style.

THOMINES Patrick,
Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick', written in a cursive style.